

SST (SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL) INITIAL

Durée (en heures)

14

Public concerné

Tout public.

Prérequis

La formation sera adaptée à votre niveau.

But de la formation

Être capable de :

- Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et la sécurité du travail ;
- Faire alerter ou alerter ;
- Utiliser le défibrillateur (DSA ou DAE) ;
- Prévenir ;
- Protéger ;
- Informer ;
- Secourir ;
- Examiner.

Programme

Conforme au programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

1. Le Sauvetage-Secourisme du Travail (SST) :

- Les principaux indicateurs de santé au travail ;
- Présentation du programme ;
- Intérêt de la prévention des risques professionnels ;

- Le cadre juridique de l'intervention du SST ;
- La notion de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

2. Rechercher les dangers persistants pour protéger :

- Rendre le SST capable de « Protéger » ;
- Formation générale à la prévention ;
- Identifier les dangers dans la situation concernée ;
- Connaître l'alerte aux populations ;
- Identifier les dangers dans la situation concernée ;
- Reconnaître sans s'exposer soi-même, les dangers éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement ;
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés ;
- Dégagement d'urgence par traction de la victime au sol ;
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer soi-même ;
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s) ;
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations non dangereuses dans lesquelles on pourra dégager la victime.

3. De « Protéger » à « Prévenir » :

- Repérer des dangers dans une situation de travail ;
- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée ;
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies précédemment ;
- Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées ;
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés ;
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s).

4. Examiner la victime et Faire Alerter :

- Examiner la (les) victime(s) avant pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

5. De "Faire Alerter" à "Informer" :

- Rendre compte sur les dangers identifiés (ou sur les situations dangereuses repérées) et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

6. Secourir : Effectuer l'action appropriée à l'état de la (des) victime(s) :

- La victime saigne abondamment ;
- La victime s'étouffe ;
- La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux ;

- La victime répond, elle se plaint de brûlures ;
- La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements ;
- La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment ;
- La victime ne répond pas, elle respire ;
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas.

7. Situations inhérentes aux risques spécifiques :

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir, complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

- Risques spécifiques : hyperbarie, désamiantage, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...
- Conduites particulières à tenir : pose du garrot sur un chantier de désamiantage, oxygénothérapie, antidote en accompagnement, utilisation de techniques d'intervention et de matériels spécifiques, ...

8. Utilisation du défibrillateur (DSA : Défibrillateur Semi-Automatique ou DAE : Défibrillateur Automatisé Externe) :

Théorie :

- La réanimation cardio-respiratoire ;
- La défibrillation semi-automatique ou Automatisé externe ;
- L'arrêt cardio-respiratoire ;
- La chaîne de suivie ;
- Le défibrillateur.

Pratique :

- Procédure opérationnelle d'utilisation du DSA ou du DAE ;
- Cas concrets ;
- Conditions d'utilisation (sécurité) ;
- Recueil et transmissions de données.

Méthodes pédagogiques

L'apprenant suivra cette formation avec un(e) formateur/formatrice en face à face pédagogique ou en petit groupe tous les jours de la semaine du lundi au samedi. Les heures pourront être modulables avec le ou la stagiaire. Le formateur et l'apprenant pourront s'ils le souhaitent, appliquer la formation sur le terrain, dans le principe pédagogique de la « formation-action ». STRAFORMATION décline cependant toute responsabilité en cas d'accident ayant lieu en dehors de leurs locaux. Les moyens pédagogiques utilisés seront les supports écrits mentionnés en annexe. La formation sera dispensée en inter, dans nos locaux équipés d'ordinateur connecté en réseau avec possibilité de faire des exercices en ligne sur internet et d'aborder les thèmes souhaités par la stagiaire avec des situations concrètes. La formation pourra avoir lieu au sein de l'entreprise cliente si cela leur est préférable.

Moyens pédagogiques

Le formateur adaptera le contenu pédagogique aux besoins de l'apprenant.

Fin de la formation

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'apprenant à l'issue du stage, dans laquelle il sera indiqué l'intitulé de la formation, la nature, la durée de l'action ainsi que les objectifs atteints.